



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 27 novembre 2017, à 17 h 00, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président : Monsieur Michel Forget

La vice-présidente : Madame France Trudel Lanoue

Les commissaires : Madame Louise Bélanger
Madame Diane Dubeau Bélanger
Monsieur Maurice Valiquette
Madame Lorraine Wolfe

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale adjointe : Madame Pascale Damato

Le directeur général adjoint : Monsieur François Morin

La secrétaire générale : Madame Marie-Élène Laperrière

Étaient absents : Monsieur Patrick Brûlé
Madame Nancy Lapointe

1. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

L'Assemblée déclare la procédure de la convocation conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

C.E.-059-171127 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017.

3. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA DÉMOLITION DE L'ÉCOLE DE L'ÎLE SAINT-IGNACE À SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA (ANNEXE 3)

CONSIDÉRANT que le projet est financé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dont l'autorisation a été reçue le 27 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – Année 2016-017 – phase XII (50621);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a obtenu du MEES l'autorisation de démolir le bâtiment de l'école de l'Île Saint-Ignace le 29 août 2017;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-060-171127 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- DÉMOLITION A.M. DE L'EST DU QUÉBEC INC. (Charlemagne)
Nouvelle école primaire de l'Île Saint-Ignace – Lot 1 Démolition à Saint-Ignace-de-Loyola.
Cent quatre-vingt et un mille six cent soixante dollars et cinquante cents (181 660,50 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-061-171127 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 17 h 05.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale